

Délibération du conseil d'administration n°2026-021

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu la convention n°2021-460 relative à l'offre de formations du SiUP du 10 février 2022,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil d'administration valide le renouvellement de la convention de partenariat concernant l'offre de formations du SiUP pour les membres adhérents sur la base du maintien des quatre niveaux de forfaits actuellement en cours :

- Forfait 1 : 650 € permettant jusqu'à 10 séances de formation
- Forfait 2 : 1 300 € permettant jusqu'à 30 séances de formation
- Forfait 3 : 1 950 € permettant jusqu'à 60 séances de formation
- Forfait 4 : 3 000 € permettant jusqu'à 100 séances de formation

Article 2 : Le Conseil d'administration approuve le principe de l'ajout d'une offre tarifaire à destination des établissements non-adhérents d'un montant forfaitaire de 3 000 € HT jusqu'à 5 séances, sous réserve que cette activité soit exercée à titre accessoire et ne remette pas en cause l'objet principal de la convention (formations au service des établissements membres et partenaires adhérents).

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION D'OFFRE TARIFAIRE DU SiUP :

Dénomination	Nombre de séances	Etablissements ciblés	Tarif
Forfait 1	Jusqu'à 10	Membres et partenaires de la Comue	650 €
Forfait 2	Jusqu'à 30	Membres et partenaires de la Comue	1 300 €
Forfait 3	Jusqu'à 60	Membres et partenaires de la Comue	1 950 €
Forfait 4	Jusqu'à 100	Membres et partenaires de la Comue	3 000 €
Forfait établissements extérieurs	Jusqu'à 5	Non-adhérents à la Comue	3 000 €

Toulouse, le 26 juin 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS